

THÉMATIQUE : Les coûts associés à la pollution d'origine porcine

Présentation à la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec

Montréal, le 6 novembre 2002

Résumé

Cette présentation abordera deux aspects des coûts associés à la pollution d'origine porcine. Dans un premier temps, nous porterons notre attention sur les externalités de la pollution agricole et par la suite nous détaillerons les coûts pour les producteurs de s'ajuster au *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA).

La production agricole a une valeur économique qui peut augmenter, jusqu'à un certain point, en fonction de l'intensité de la production. Elle permet aussi à des personnes de travailler et de gagner un revenu. Ce sont des réalités économiques dont le marché peut prendre en compte dans l'allocation des ressources. Toutefois, le marché ne réussit pas à prendre en compte les externalités négatives, croissantes avec l'intensité, que sont la pollution et les nuisances, ni les externalités positives, mais décroissantes, que sont la valeur des paysages et la valeur de la protection de la biodiversité. Ainsi, l'intérêt public justifie une intervention gouvernementale afin de réduire ces problématiques même si cela se traduit par des contraintes envers les producteurs porcins.

Les écueils méthodologiques sont importants pour évaluer les externalités sur l'environnement. En effet, chaque situation géographique est particulière et les impacts environnementaux varient d'une façon non-linéaire avec la quantité de contaminants émis. Il n'existe actuellement aucune étude scientifique évaluant les coûts économiques de la pollution d'origine agricole au Québec et encore moins de la pollution porcine. La réalisation du bilan phosphore combinée à une amélioration des systèmes d'information ministériels pourraient contribuer à évaluer ces impacts. Il apparaît néanmoins que, pour réaliser une étude exhaustive, il faudra un meilleur partage des informations économiques, techniques et environnementales entre tous les intervenants : ministères, organismes publics, partenaires municipaux et agricoles. À notre connaissance, seule l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) a réalisé une évaluation des coûts environnementaux de la pollution agricole au Québec.

L'évaluation des impacts pour les producteurs s'effectue en comparant les coûts de se conformer au REA par rapport à la réglementation précédente ainsi qu'aux engagements déjà pris par les parties intéressées. Plusieurs aspects du REA n'affectent pas les producteurs porcins : l'accès aux cours d'eau et plans d'eau, la récupération des eaux usées des laiteries ainsi que les cours d'exercice. Le REA n'ajoute pas d'obligation additionnelle pour le stockage des déjections et les plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF). L'obligation d'épandre d'ici 2005 avec une rampe basse occasionnera des coûts non prévus pour la moitié des producteurs, évalués à 6,5 M\$. Selon le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), l'utilisation d'une rampe basse génère un coût additionnel de 0,25 \$/m³ soit, 1,6 M\$ par année. Selon les données du MAPAQ, les bilans de phosphore devraient coûter 0,5 M\$. Ainsi sur trois ans, les coûts d'adaptation au REA pour les producteurs porcins atteindraient environ 11,8 M\$. Sur la base de la valeur de la production de 1,13 milliard \$/an, cela représente moins de 0,35 % ou environ 56¢/porc produit. Par la suite, ce coût serait réduit à 0,14 % ou 23¢/porc. Notons qu'un porc vaut pour le producteur environ 160 \$.

Certains producteurs porcins devront disposer de terres additionnelles pour épandre leur lisier. Ceci constitue un investissement générant des revenus qui ne peut être considéré comme un coût. Selon Financement agricole Canada, l'augmentation du prix des terres résulte principalement de deux facteurs. Le premier est la croissance des besoins d'épandage résultant de la hausse de la production porcine. Le second est l'extension de cultures, dont le maïs, pour lesquelles le prix est stabilisé. En effet, la stabilisation réduit les risques financiers et augmente par conséquent la valeur des terres. Dans ce contexte, il est impossible d'isoler l'impact d'une réglementation sur le prix à l'hectare. Enfin, la disponibilité de crédit à l'achat de terres constitue un bon indicateur que ces achats sont perçus par le marché comme étant rentables.

Une des grandes forces du REA consiste à récompenser l'innovation et à tenir compte des réalités individuelles. Ainsi, les bilans phosphore permettront aux producteurs, qui réussiront à réduire le phosphore produit par leurs animaux, de réduire leurs coûts d'épandage et aussi d'être sensibilisés à substituer l'engrais minéral par de l'engrais organique, le lisier. Les producteurs qui mettront un toit sur leurs ouvrages d'entreposage réduiront les apports en eau de pluie et augmenteront la productivité de l'épandage.